

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 14
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2018/152

L'an deux mille dix-huit et le 17 septembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGÉ, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Jean-Claude CLARENS, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD et Jean-Pierre CABOS

Absents excusés : François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Laurent LAGES, Nathalie SALCUNI, Joëlle ABADIE

Objet : Sécurité incendie : Remplacement d'un poteau incendie à Montastruc

Un poteau d'incendie fuyant a été constaté près de l'ADAPEI de Montastruc.

Un devis a été sollicité auprès du syndicat gestionnaire, le SIAEP du Lizon. Le devis s'élève à 6 729.32 € TTC et correspond à des travaux qui ont validés par le SDIS 65. Les crédits ont été ouverts au budget.

Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer ce devis.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le devis du SIAEP du Lizon d'un montant de 6 729.32 € TTC pour le remplacement d'un poteau incendie fuyant à Montastruc.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le **28 SEP. 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180917-2018-152B-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018